

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE  
L'ASSOCIATION  
« SAUVER LE JARDIN ROUSSY »

**20 juin 2024 à 19h30**

**Lieu : à l'Escale - Centre de loisirs pour aînés - rue du Léman 7 - 1814 La Tour-de-Peilz**

Les membres de l'association « **SAUVER LE JARDIN ROUSSY** » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juin 2024 en application de l'article 21 des statuts.

L'ordre du jour est le suivant

- 1- Ouverture de séance : liste des présences (avec signature par chaque membres présents)
- 2- Présentation de la Présidente sur l'état de l'association et les motifs de dissolution
- 3- Présentation de la situation financière
- 4- Dissolution de l'Association : discussion et vote
- 5- Répartition des actifs restants : proposition du Comité, discussion et vote
- 6- Nomination du liquidateur : discussion et vote

La présidence de la séance est assurée par Mme Anne-Marie Arnaud.

La Présidente ouvre l'Assemblée Générale

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

Les votes se feront à mainlevée.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Il a été établi une feuille de présence des membres présents ou représentés (en annexe). Les membres du Comité ne votent pas, tout comme les contrôleurs aux comptes. Il y a donc 7 membres présents.

2. RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Le rapport est mis en annexe.

L'entier du Comité actuel a donné sa démission au 31 mai 2024. Il n'y a donc plus personne actuellement pour gérer l'Association.

En date du 2 mars 2024, un courrier, envoyé à l'ensemble des membres, a demandé aux membres si quelqu'un désirait faire partie du Comité. Or, personne ne s'est proposé.

La Présidente sortante redemande aux membres présents si quelqu'un souhaite faire partie du Comité. Personne ne se propose non plus.

L'association se retrouve donc sans Comité. Ce qui est une cause de dissolution !

### 3. PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE

La comptable commente les comptes du 01.06.2024 à ce jour, 20 juin 2024, en précisant les dépenses à venir.

Il y a actuellement CHF 18'271,90 sur le compte bancaire.

Il reste cependant de dépenses qui n'ont pas été réalisées : dépenses pour le secrétariat, prolongement de la **vie de notre site** (Le Comité a pris la décision de garder ce site ouvert 10 ans de plus, soit jusqu'en 2034) et d'autres encore, selon décision au point 5 de l'AGE.

### 4. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

La décision de dissoudre l'association est soumise à l'approbation de l'assemblée. Cette résolution est adoptée à la majorité de (*nombre*) voix.

Par voie de conséquence de la dissolution ainsi décidée, l'association « **SAUVER LE JARDIN ROUSSY** » est mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 7 voix.

### 5. REPARTITION DES ACTIFS RESTANTS

Nous vous proposons, comme suit, la répartition de nos fonds propres soit :

- Un don de 1'000.—frs à l'Escale pour remercier M. Damien Schmutz, Directeur, de nous avoir reçu si gentiment depuis 2014 dans sa salle de conférences pour nos Assemblées.
- Un repas pour le comité
- Les derniers frais administratifs (envoi convocation AG – frais de clôture)
- Le don de 3 arbres à la Commune avec une plaque au nom de l'association

- La répartition nos fonds propres seront remis, après décision, à l'Association PRORIVIERA de Vevey qui œuvre depuis 35 ans à sauvegarder le patrimoine naturel et construit de la Riviera et de ses environs. Notre Présidente a rencontré Mme Anne-Lise Knopf, présidente de PRO RIVIERA le 20 octobre 2023 et le 4 juin 2024 et le Comité a décidé de ce transfert. Vous pouvez consulter Internet : PRO RIVIERA Vevey

Cette proposition est adoptée à la majorité de 7 voix.

#### 6. NOMINATION DU LIQUIDATEUR

Comme précisé à l'article 21 des statuts, « *Les membres du comité agiront comme liquidateurs.* »

Soit les membres du comité actuel démissionnaire :

Anne-Marie Arnaud – Présidente  
Caroline Bertrand – Secrétaire caissière  
Francis Kilchenmann – Membre  
Maurice Arnaud - Membre

L'assemblée générale donne aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, et distribuer le solde restant selon les décisions de l'AGE. Cette résolution est adoptée à la majorité de 7 voix.

La séance est levée à 20h00.

Ainsi fait à la Tour-de-Peilz, le 24 juin 2024

La Présidente  
Anne-Marie Arnaud

La Secrétaire-comptable  
Caroline Bertrand

*Annexes :*

*annexe 1 – RAPPORT ANNUEL*

*annexe 2 – liste des présences*

## annexe 1 – RAPPORT DE LA PRESIDENTE

*« L'Assemblée Générale Extraordinaire suivra. Caroline commentera les comptes du 1 juin 2024 à ce jour, en précisant les dépenses à venir : dépenses pour le secrétariat, prolongement de la **vie de notre site** (Le Comité a pris la décision de garder ce site ouvert durant 10 ans, avec un forfait de 1480.—frs) Don à 'Escale de 1'000.—frs. Les contrôleurs aux comptes seront sollicités pour cette dernière présentation.*

*Nous vous proposerons lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, la répartition on de nos fonds propres soit :*

- *Un don de 1'000.—frs à l'Escale pour remercier M. Damien Schmutz, Directeur, de nous avoir reçu si gentiment depuis 2014 dans sa salle de conférences pour nos Assemblées.*
- *Un don de 3 arbres à la Commune de La Tour-de-Peilz. Notre proposition sera faite après l'été. Le Conseil Communal de LTP est perturbé par la maladie de 2 Municipaux, soit M. Alain Grangier, Municipal Domaines et Bâtiments malade depuis fin novembre 2023 (qui vient de donner sa démission) et Mme Elise Kaiser Municipale, Urbanisme, Travaux Publics et Parcs et Jardins absente durant 3 mois pour traitement d'un cancer de l'utérus (information officielle de la Commune).*
- *Après l'Assemblée Extraordinaire Le comité décidera d'une date pour un repas ensemble. En effet, depuis 10 ans, aucun frais n'a été fait à ce sujet et c'est le moment de remercier notre équipe-*
- *L'Association PRORIVIERA de Vevey qui œuvre depuis 35 ans à sauvegarder le patrimoine naturel et construit de la Riviera et de ses environs, recevra les fonds restant après les opérations citées plus haut. Notre Présidente a rencontré Mme Anne-Lise Knopf, présidente de PRO RIVIERA le 20 octobre 2023 et le 4 juin 2024. Le Comité a décidé de ce transfert.  
Vous avez à disposition à cette Assemblée, la documentation de présentation de PRO RIVIERA.*

*A la suite de cette Assemblée, la Présidente prendra contact avec la BCV pour liquidation du compte de l'Association. Elle présentera à cet effet les procès-verbaux de nos Assemblées de ce soir et demandera à la banque d'introduire les frais de clôture. »*

## annexe 2 – LISTE DES PRESENCES

1

### LISTE DE PRESENCE

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 20 juin 2024 – 19h30 – l'Escale à La Tour-de-Peilz

|                       |   |
|-----------------------|---|
| WETSCHER Simone       | ✓ |
| Rohrer Michael        | ✓ |
| Vivien Claud          | ✓ |
| Leobinger Elisabeth   | ✓ |
| Vogt Jettef           |   |
| ARNAUD Maurizio       |   |
| Deitron Coroline      |   |
| ARNAUD de Nani Anes   |   |
| Miranda Chavannes     | ✓ |
| Kilchenmann Catherine |   |
| Kilchenmann Francis   |   |
| G. Steuffer           | ✓ |
| F. Drollinger         | ✓ |
|                       |   |
|                       |   |
|                       |   |